

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2009-13-8-1

Service consulté

**PROGRAMME E758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
FORUM DU LIVRE D'EXPRESSION REGIONALE
POUR LA JEUNESSE A GUEBWILLER "BILINGO"
CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE**

Résumé : *La commune de Guebwiller sollicite une aide départementale pour renouveler le Forum du livre d'expression régionale destiné à la jeunesse "Bilingo". En complément de cette manifestation la ville étudiera les moyens d'affirmer la place de la langue régionale dans l'action municipale. Il est proposé d'attribuer un montant annuel de 18 000 € dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2009/2012), soit une aide globale de 54 000 €.*

L'ouverture en 2001 du Centre de Formation aux Enseignements Bilingues de Guebwiller CFEB, spécialisé dans la formation des enseignants en langue allemande pour les filières bilingues, crée dans la commune et la communauté de communes, une opportunité pour développer des initiatives exemplaires autour de cette institution. Par ailleurs, ce centre héberge l'antenne "enseignement bilingue" du Centre Régional de Documentation Pédagogique et le pôle de spécialités langue, lecture et littérature de jeunesse d'expression allemande.

Il est parfois difficile pour les familles, ayant des enfants dans la filière bilingue d'accéder à des livres, à des matériels pédagogiques pour enfants ainsi qu'à des supports audio et vidéo en langue allemande (ou en dialecte). Il y a soit un obstacle linguistique, soit un manque de conseils. Enfin, peu de manifestations sont organisées dans notre région concernant la littérature d'expression allemande ou régionale.

Le projet de la ville de Guebwiller est de renouveler dans le site du Centre de formation aux enseignements bilingues, le Forum du Livre d'expression régionale (allemand et dialecte) pour la jeunesse. Cette manifestation accompagne le développement de l'enseignement de l'allemand (3 heures par semaine) et de l'enseignement bilingue (12h/12h), de la maternelle au baccalauréat.

Ce Forum, éducatif, culturel et commercial, est accompagné d'animations ludiques, soit en dialecte alsacien (Elsasserditsch) pour affirmer la spécificité de notre culture dans l'ensemble rhénan, soit en Hochdeutsch la forme littéraire, pour conforter les enseignements réalisés dans cette langue : théâtre pour la jeunesse, chants et musique, marionnettes, clowns, jeux...

Des animations et projections de films animaliers, dessins animés, films d'animation, émissions de télévision d'expression dialectale ou allemande, débats, ont lieu soit dans le cinéma municipal, soit dans l'amphithéâtre du Centre de Formation aux enseignements bilingues. Depuis 2009 trois journées sont réservées à un public scolaire.

L'Alsace doit renouer avec sa tradition culturelle, assurer le développement de l'emploi, favoriser l'activité de ses entreprises à l'exportation, et renforcer les relations transfrontalières. Cette évolution permet de développer la citoyenneté européenne, de favoriser à terme le retour à un bilinguisme régional, et même l'accès à un plurilinguisme diversifié, de rendre à notre région un rôle de trait d'union entre les univers francophones et germaniques.

Le budget global annuel est évalué à 54 000 €. Il est proposé à notre collectivité de maintenir le partenariat avec la Ville de Guebwiller et d'en faire un des éléments de la politique départementale pour la langue dans le cadre d'un engagement triennal du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2012. Ce Forum doit devenir progressivement un événement important et dépasser le cadre de la jeunesse. Des demandes sont aussi présentées par la ville à divers partenaires (DRAC, Région Alsace).

En complément de cette manifestation, la ville développera un effort pour affirmer la place de la langue régionale dans l'action municipale.

Il conviendrait de m'autoriser à signer le projet de convention triennale, joint en annexe. Les subventions annuelles seront de 18 000 € sous réserve de l'inscription budgétaire à cet effet en 2009, 2010 et 2011. Cette subvention sera prélevée chaque année sur le programme E758, chapitre 65, nature 65734, fonction 28.

Une autorisation d'engagement de 54 000 € est mise en place pour les trois exercices 2009/2010/2011. La première subvention d'un montant de 18 000 € sera mandatée au cours du quatrième trimestre 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT
DE 2009 A 2012 ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE GUEBWILLER
PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT DU FORUM DE LA LANGUE REGIONALE**

Vu les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour la langue régionale et le bilinguisme

Vu la délibération de la Commission Permanente du 25 septembre 2009

Vu la demande de la Ville de Guebwiller

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre

- le DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ci-après désigné « le Département », représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, habilité par délibération de la Commission Permanente du 25 septembre 2009, d'une part,

Et

- La Ville de GUEBWILLER ci-après désignée « La Ville », représentée par son Maire, Monsieur Denis REBMANN, habilité par délibération du _____, d'autre part.

PREAMBULE

L'ouverture en 2001 du Centre de Formation aux Enseignements Bilingues de Guebwiller (CFEB) - spécialisé dans la formation des enseignants en langue régionale (l'allemand forme littéraire et commune des dialectes alsaciens) pour les filières bilingues - crée dans la commune et la communauté de communes, une opportunité pour développer des initiatives exemplaires autour de cette nouvelle institution. Ce centre héberge l'antenne « enseignement bilingue » du Centre Régional de Documentation Pédagogique et le pôle de spécialités langue, lecture et littérature de jeunesse d'expression allemande.

Il est difficile pour les familles d'accéder à des livres, à des matériels pédagogiques pour enfants ainsi qu'à des supports audio et vidéo en langue allemande ou en dialecte. Il y a parfois un obstacle linguistique et/ou un manque de conseils. Enfin, peu de manifestations sont encore organisées dans notre région concernant la littérature d'expression allemande ou régionale.

Le projet de la ville est de renouveler à GUEBWILLER dans le site du Centre de Formation aux Enseignements Bilingues et avec la participation active de celui-ci, le Forum du Livre d'expression régionale (allemand et dialecte) organisé principalement pour la jeunesse. Cette manifestation accompagne le développement de l'enseignement généralisé de la langue régionale soit traditionnellement avec 3 h par semaine, soit la voie bilingue français/langue régionale (12h/12h), de la maternelle au baccalauréat. La langue d'enseignement est le Hochdeutsch, c'est-à-dire l'allemand contemporain, mais cette pédagogie doit établir des liens étroits avec les formes orales de notre langue l'Elsasserditsch, c'est-à-dire les dialectes alsaciens.

L'Alsace doit renouer avec sa tradition culturelle, assurer le développement de l'emploi, favoriser l'activité de ses entreprises à l'exportation, et renforcer les relations transfrontalières. Cette évolution permet de développer la citoyenneté européenne, de favoriser à terme le retour à un bilinguisme régional, et même l'accès à un plurilinguisme diversifié, de rendre à notre région un rôle de trait d'union entre les univers francophones et germaniques.

ARTICLE 1 – OBJET :

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet de Forum de la langue régionale et de mise en valeur de la langue régionale dans l'action municipale sur une période de trois années
- les modalités et les conditions des aides du Département, pour sa mise en œuvre, les modalités de suivi et d'évaluation de la convention.

ARTICLE 2 – DUREE :

La présente convention est conclue pour une durée de trois années à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 31 août 2012. Elle reste valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions.

ARTICLE 3 – ORIENTATIONS DU PARTENARIAT DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN/VILLE DE GUEBWILLER

3-1 Le projet :

Ce Forum, éducatif, culturel et commercial, est accompagné d'animations ludiques, soit en dialecte alsacien (Elsasserditsch) pour affirmer la spécificité de notre culture dans l'ensemble rhénan, soit en allemand (Hochdeutsch) la forme littéraire, pour renforcer les enseignements réalisés dans cette langue : théâtre pour la jeunesse, chants et musique, marionnettes, clowns, jeux.....

Des animations et projections de films animaliers, dessins animés, films d'animation, émissions de télévision d'expression dialectale ou allemande, débats, ont lieu soit dans le cinéma municipal, soit dans l'amphithéâtre du Centre de Formation aux enseignements bilingues. Depuis 2009 trois journées au moins sont réservées à un public scolaire compte tenu d'une demande importante.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

Une subvention globale de 54 000 € est accordée par le Conseil Général au titre de cette participation pour la période de 2009/2012, selon la répartition annuelle suivante et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental :

- au titre de l'année 2009, un montant de 18 000 €
- au titre de l'année 2010, un montant de 18 000 €
- au titre de l'année 2011, un montant de 18 000 €

Les aides financières seront versées sur le compte de la ville de GUEBWILLER, trésorerie principale de GUEBWILLER, Banque de France Opération Collectivités et Etablissements Publics Locaux.

Modalités de versement :

Conformément au règlement financier départemental, chaque participation annuelle fera l'objet d'un mandatement unique au cours du quatrième trimestre civil sur la base d'une demande formulée préalablement par la Ville, accompagnée du budget prévisionnel du Forum pour la période préparatoire et de réalisation entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'exercice suivant.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS

La Ville de GUEBWILLER s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet annuel du FORUM DE LA LANGUE REGIONALE (cf annexe 1) et à promouvoir la langue régionale dans l'action municipale (cf annexe2)
- faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires institutionnels de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait utile
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département du Haut-Rhin
- fournir chaque année à la suite de la manifestation :
 - avant le 30 septembre :
un bilan en termes linguistiques et culturels et le compte d'emploi de la subvention allouée l'année précédente, certifié par le Trésorier de la Ville

le bilan financier du FORUM de l'année
 - avant le 31 décembre :
un budget ainsi qu'un programme prévisionnels de mise en œuvre du FORUM de l'exercice suivant
- aviser de toute modification ultérieure concernant l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'usage de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- **faire mention du soutien du Département notamment au moyen de son logo dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées.**

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des montants déjà versés.

ARTICLE 6 – SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité composé des représentants du Département, de la Ville de GUEBWILLER et des autres partenaires. Il assiste la Ville de GUEBWILLER pour la préparation et la mise en œuvre.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est tenu informé des évolutions du projet de FORUM. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département ou de la Ville de GUEBWILLER afin de suivre l'exécution et d'évaluer la mise en œuvre du projet et de la présente convention.

Suivi annuel :

La Ville de GUEBWILLER présentera chaque année au Département au cours du mois d'octobre, dans le cadre d'une réunion du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme à réaliser avec la subvention départementale au cours de l'année à venir.

ARTICLE 7 – MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 3.

ARTICLE 8 – RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par la Ville de l'une des orientations de l'article 3, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Ville n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La résiliation est également possible, de plein droit et sans indemnité, en cas de non respect par le Département ou la Ville des engagements respectifs de la convention.

ARTICLE 9 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 6 mois.

ARTICLE 10 – AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées. Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Le Maire de la Ville
de GUEBWILLER

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Denis REBMANN

Charles BUTTNER

Annexe 1

Le Forum d'Expression Régionale pour la Jeunesse Bilingue est né en 2004 dans le cadre d'un partenariat Ville/Communauté de Communes/Département/Région/IUFM, s'inscrivant dans la dynamique de l'implantation à Guebwiller en 2001 du Centre de Formation aux Enseignements Bilingues. C'est une manifestation culturelle dédiée à la culture d'expression allemande et dialectale dans la région.

Ses objectifs sont :

.de permettre un large accès à la culture d'expression régionale (allemand et dialectes) aux familles ayant des enfants scolarisés dans les filières bilingues et extensives, de la maternelle à l'Abibac.

.d'impulser, valoriser et montrer toutes les créations d'élèves de ces sections : imagier multilingue (français, dialecte, allemand), spectacles en langue régionale (Elsasserditsch/Hochdeutsch)...

.d'implanter dans la région une manifestation de référence concernant la culture régionale d'expression allemande et rhénane s'étendant progressivement aux adultes.

En 2009, plus de 1000 élèves ont participé aux diverses manifestations, 3 classes bilingues se sont impliquées bien en amont en travaillant avec une illustratrice, et la journée « grand public » a accueilli près de 600 personnes, dans ce magnifique écrin du CFEB, où spectacles, sketches, contes... en dialecte ou en allemand ont enchanté petits et grands ! Cette édition 2009 a aussi inclus les phases finales des épreuves de dictée, en dialecte ou en allemand, pour adultes et collégiens.

La participation des scolaires et enseignants en tant qu'acteurs s'inscrit dans une démarche pédagogique, bien en amont, et aboutit à une « production » (imagier, spectacle ...) artistique et ludique pouvant être montrée à d'autres. Le partenariat avec le Cinéma Le Florival permet aux élèves des classes qui s'inscrivent de voir des films en allemand auxquels ils n'auraient pas accès autrement. De même pour des documents exposés à la Médiathèque municipale, en provenance du Goethe-Institut de Nancy.

Bilingue est ainsi, en un lieu et en un temps donnés, le point de convergence de multiples initiatives, de nombreux acteurs, ainsi que la vitrine et le ferment de réalisations concrètes.

L'édition 2010 se tiendra du 31 mai au 6 juin. Une journée grand public est prévue au CFEB le samedi 5 juin, et une autre journée « Mendelssohnissimo », le 6 juin, est d'ores et déjà inscrite dans le programme 2009/2010 des Dominicains de Haute-Alsace. Il serait souhaitable de prévoir les dates des éditions suivantes dès la validation de la convention

Annexe 2

La ville de Guebwiller est engagée dans la généralisation de l'offre scolaire bilingue dans tous ses quartiers notamment en maternelle, dans le but d'une démocratisation effective de cet enseignement, et ultérieurement d'une continuité dans les deux collèges de la vallée à Guebwiller et à Buhl.

Elle est prête à étudier aussi le développement de la présence de la langue régionale dans le contexte municipal, notamment dans une perspective pédagogique de mise en valeur de sa pratique sociale et publique.

Ainsi elle pourrait également mettre en œuvre des initiatives spécifiques en faveur de la présence écrite ou orale de la langue, par exemple à l'occasion de la vie municipale, de l'aménagement des ouvrages scolaires, bâtiments municipaux, ouverture de nouvelles rues ou places, et aussi lorsque le rappel d'appellations anciennes, en dialecte et/ou en allemand, fera particulièrement sens notamment sur des édifices anciens ou remarquables.

La participation départementale en tient compte et passe de 17 000 € en 2007 et 2008 à 18 000 € pour la période 2009/2011.

Le soutien du Conseil Général du Haut-Rhin à ces nouveaux développements, sera souligné par la ville à l'occasion de sa politique de communication notamment à l'occasion du Forum Bilingo.